PSAT

Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



RISQUE INFECTIEUX
Aide à domicile

S'informer pour mieux
se protéger

REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans les secteurs d'aide à domicile.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS !

La prise en charge du bénéficiaire vous expose au risque infectieux : contact avec les « microbes » (bactéries, virus, parasites, champignons) pouvant provoquer une infection.

Le risque infectieux

Le risque infectieux est présent dans les tâches effectuées auprès des bénéficiaires.

- Soins à la personne : toilettes/changes, rasage manuel ou électrique, soin d'une plaie ou pansement non prévu ...
- Gestion des déchets : évacuation de changes souillés, pansements, poubelles ...
- Entretien du domicile et du matériel : lavage des sanitaires, bassins, pistolets ...
- Entretien du linge souillé
- Gestion d'objets piquants ou tranchants
- Gestion de l'environnement des animaux domestiques.

Que faire en cas d'accident d'exposition au sang (AES) ?

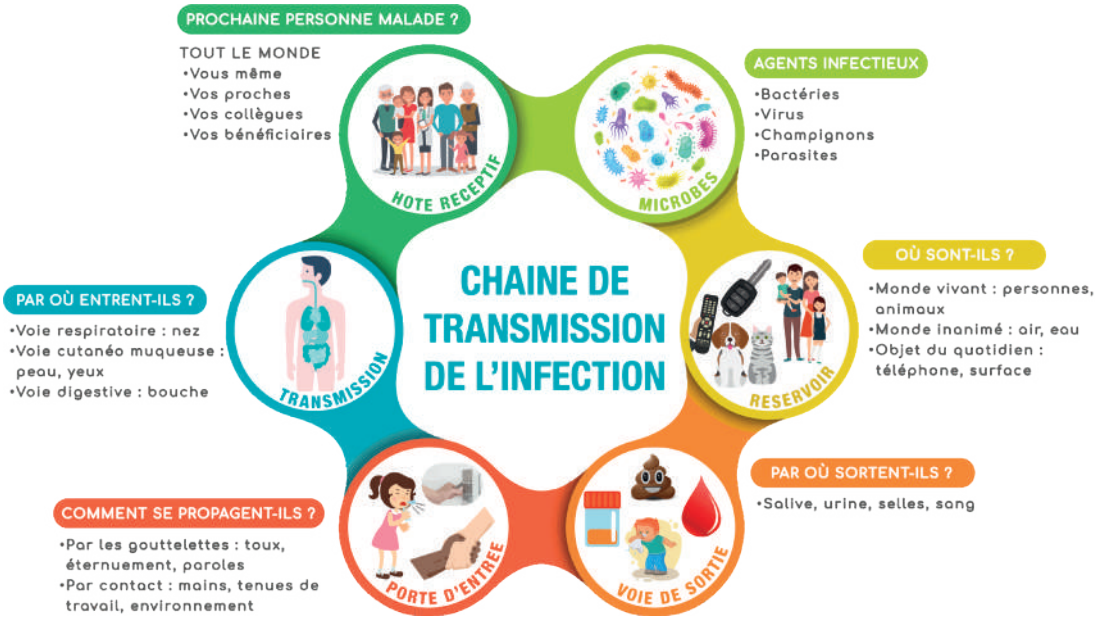








QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ ?



Exemples de maladies possibles

- Pathologies respiratoires : grippe, rhino-pharyngite, bronchite, coqueluche, tuberculose
- Pathologies digestives : gastro-entérites, hépatites
- Pathologies cutanées : gale, varicelle-zona, pédiculose (poux).

GROSSESSE ET TRAVAIL

Prudence particulière pour les femmes enceintes dans les situations de travail exposant à la varicelle-zona, rubéole ou toxoplasmose, sauf si la salariée peut justifier de son état d'immunité.

Le suivi médical

- Vous pouvez contacter l'équipe médicale du service de santé au travail en cas de questions
- Tenir à jour vos vaccinations.

NOS CONSEILS DE PRÉVENTION

LA PROTECTION ...

...UNE AFFAIRE POUR TOUS !

Se protéger !

- Je **participe aux transmissions** : j'informe ma direction, mes collègues si changement de l'état de santé du bénéficiaire
- Je dédie une **tenue spécifique au travail**. Je lave séparément mes vêtements de travail et retire mes bijoux. Je garde mes ongles courts, sans vernis
- **Je lave systématiquement mes mains** au savon et/ou j'utilise une solution hydroalcoolique en début et fin d'intervention, entre deux tâches différentes, au retrait des gants.

Utiliser les bons EPI

- **Gants à usage unique** : soins d'hygiène, manipulation de pansements, matériel et linges souillés
- **Gants de ménage** : sanitaires, bassin, chaise percée, litière
- **Masques et blouses**, lors de situations particulières.



A VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS !

Les réponses sont en bas de page

QUESTIONS

1 Le rasage, le nettoyage de matériel souillé, sont-ils des tâches qui peuvent causer un risque infectieux ?

OUI ☐ NON ☐

2 La vaccination me permet-elle d'être protégé contre le risque infectieux ?

OUI ☐ NON ☐

3 Les microbes se transmettent-ils seulement par voie respiratoire ?

OUI ☐ NON ☐

4 Les microbes se trouvent-ils uniquement sur les personnes et les animaux ?

OUI ☐ NON ☐

5 L'accident d'exposition au sang (AES) est-il un contact avec du sang ou certains liquides biologiques contaminés par le sang ?

OUI ☐ NON ☐

6 Les AES peuvent-ils transmettre des maladies graves ?

OUI ☐ NON ☐

7 Le port de gants dispense-t-il de se laver les mains ?

OUI ☐ NON ☐

8 L'hygiène des mains me protège-t-elle dans le cadre de mon activité ?

OUI ☐ NON ☐

9 Dois-je porter un masque en cas de maladie respiratoire d'un bénéficiaire ?

OUI ☐ NON ☐

10 Puis-je porter des bijoux, une manucure dans le cadre de mon travail ?

OUI ☐ NON ☐

RÉPONSES

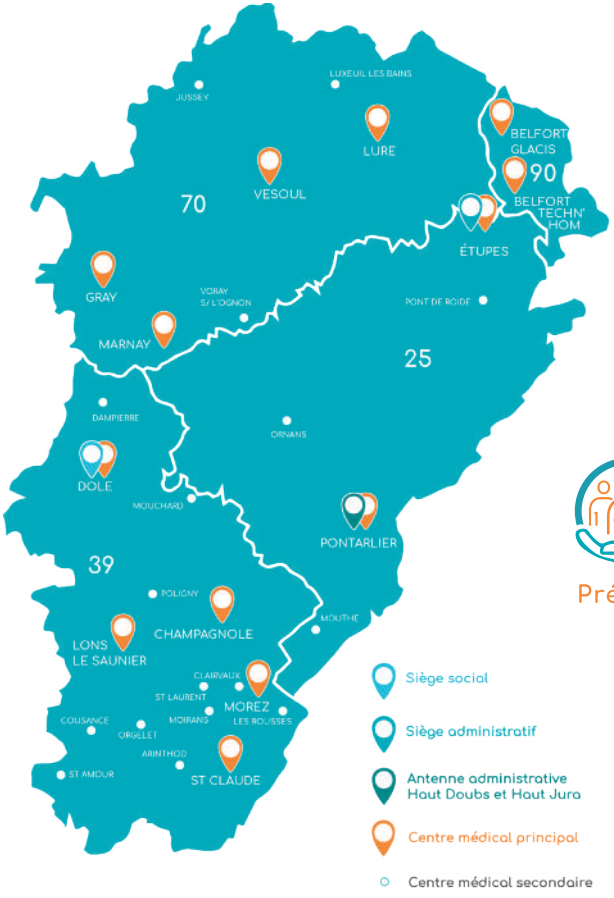
1•OUI : un rasage, une aide à la toilette, l'entretien de matériel souillé, exposent à des agents pathogènes : le port de gants est nécessaire. **2•OUI** : mais partiellement. La vaccination permet de réduire la fréquence et la gravité de nombreuses maladies infectieuses (tétanos, grippe, hépatite). **3•NON** : les microbes peuvent se transmettre également par la voie cutanéo-muqueuse (peau, yeux, sang) et la voie digestive. **4•NON** : on les trouve également sur des surfaces inertes (poignées de portes, toilettes, objets...). **5•OUI** : par exemple : dès que la salive, les urines, contiennent du sang, c'est un liquide biologique à risque prouvé. **6•OUI** : hépatites, SIDA sont transmissibles par le sang. **7•NON** : l'hygiène des mains doit être réalisée avant et après le port des gants. **8•OUI** : l'hygiène des mains doit être systématique. Utiliser de l'eau et du savon et/ou une solution hydroalcoolique, si à disposition. **9•OUI** : Le masque chirurgical anti-projection, dit classique, protège des maladies infectieuses des bénéficiaires. Dans le cas inverse (préventeur), il évite de contaminer les personnes fragiles pouvant aggraver leur santé. **10•NON** : enlever les bijoux, éviter le vernis et les résines, avoir des manches courtes. Se laver les mains 30 secondes au moins en mettant suffisamment de produit et en nettoyant toutes les parties : dos et paume, entre les doigts, les ongles.

POUR NOUS CONTACTER

Nous restons à votre écoute

Tél : 03 60 82 00 00

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter
l'un de nos **16 centres médicaux et administratifs**



OPSAT

Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

Siège Social
Centre de Dole
5C rue Bougauld
CS 50057
39 107 DOLE CEDEX

Siège Administratif
Centre d'Étupes
Allée Hugoniot
Zone Technoland / Brognard
BP 12 106 - 25 462 ÉTUPES CEDEX

Antenne Administrative
Haut Doubs/Haut Jura
Centre de Pontarlier
52 rue de besançon
25 300 PONTARLIER

WWW.OPSAT.FR

Réf. ISP05/ Mise à jour A5_ 07/2025